



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mise à jour du 27 juillet 2011

PREFECTURE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

BUREAU DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRES

DOSSIER SUIVI PAR :

P. RIERA / N. ROUSSEL / D. TOCABENS

☎ 04.68.51.66.89/90/81

📠 04.68.51.66.79

✉ patricia.riera@pyrenees-orientales.gouv.fr
nathalie.rousseau@pyrenees-orientales.gouv.fr
danielle.tocabens@pyrenees-orientales.gouv.fr

VISITES MEDICALES DU PERMIS DE CONDUIRE

Vous êtes candidat au permis de conduire (ou vous en sollicitez le renouvellement) :

- de la catégorie E(B)(voiture + remorque lourde);
- de la catégorie C (permis "poids lourds");
- de la catégorie E(C)(permis "super lourd");
- de la catégorie D (transport en commun de personnes);
- de la catégorie E(D)(autocar + remorque lourde).

Vous souhaitez, sous couvert de votre permis de conduire de la catégorie B, exercer à titre professionnel l'activité (ou vous sollicitez le renouvellement de cette autorisation) :

- de chauffeur de taxi, de conducteur de petite et grande remise ;
- de conducteur d'ambulance, de conducteur VSL ;
- de conducteur de véhicules affectés au transport scolaire ;
- de conducteur de véhicules affectés au transport public de personnes ;
- d'enseignant de la conduite automobile, d'inspecteur du permis de conduire.

Vous pouvez passer la visite médicale, à laquelle vous êtes astreint, au cabinet d'un médecin agréé par le Préfet dont le nom figure sur la liste jointe ; il vous appartient de prendre directement rendez-vous avec le médecin que vous aurez choisi.

Le montant de cet examen médical est de **33 euros** (tarif à compter du 1er septembre 2011). S'agissant d'un examen de prévention pour l'obtention ou le renouvellement du permis de conduire, il n'est pas pris en charge par la sécurité sociale et le médecin ne peut, en aucun cas, vous délivrer de feuille de maladie.

En cas d'aptitude, le certificat médical vous autorise à conduire les véhicules des catégories de permis que vous détenez déjà, pendant le délai maximal de 2 mois en France qui suit la date de votre examen médical, en l'attente de l'établissement de votre nouveau permis de conduire.

N.B. Si le médecin ne peut conclure à votre aptitude d'emblée, il peut solliciter l'avis d'un médecin spécialiste, voire demander à ce que vous soyez examiné par la commission médicale préfectorale qui statuera au regard de la sécurité routière sur votre aptitude médicale à la conduite.

Adresse Postale : 24 quai Sadi Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇨ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ⇨ www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

⇨ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

VISITES MEDICALES EN CABINET LIBERAL

Afin de passer votre visite médicale(*), veuillez prendre rendez-vous auprès du médecin agréé dans la liste ci-après :

ARRONDISSEMENT DE CERET			
BENICHOU Georges	28, rue des Sérénades	66490 ST JEAN PLA DE CORTS	04.68.83.00.47
DRIGUEZ Serge	3, avenue Louis Moli	66150 ARLES/TECH	04.68.87.84.84
ESCUDERO Valérie	34, rue de la République	66160 LE BOULOU	04.68.83.10.40
JURICIC Jean	6, avenue Michel Aribault	66400 CERET	04.68.87.01.87
MARCEROU Claudine	34, rue de la République	66160 LE BOULOU	04.68.83.10.40
MERLEN Martine	34, rue de la République	66160 LE BOULOU	04.68.83.10.40
ROUVIERE Patricia	12, avenue Gaston Pams	66690 PALAU DEL VIDRE	04.68.22.50.94
SEGONNE Pascale	34, rue de la République	66160 LE BOULOU	04.68.83.10.40
SINOTTE Alain	1, rue Gabarre	66690 SOREDE	04.68.89.17.30
ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN			
ANDREU Anne Marie	34, rue Pascal Marie Agasse	66000 PERPIGNAN	04.68.56.46.16
ARRES Alain	49, Bd des Albères	66530 CLAIRA	04.68.28.09.48
BAILBE François	19, place Jean Payra	66000 PERPIGNAN	04.68.35.33.77
BENDAYAN Annie	77, avenue Guynemer	66100 PERPIGNAN	04.68.56.46.36
COMELADE Jacques	17, avenue Julien Panchot	66000 PERPIGNAN	04.68.85.20.12
DANJOU Patrick	5, rue Guirail	66000 PERPIGNAN	04.68.34.93.05
DOAT Patrick	17, avenue Julien Panchot	66000 PERPIGNAN	04.68.85.28.14
DONNEZAN Bernard	6, rue Alsace Lorraine	66000 PERPIGNAN	04.68.51.43.91
GATAULT Jean-Yves	7, place de l'Europe	66000 PERPIGNAN	04.68.54.38.38
GRUYER Gilles	6, rue J.F. Marmontel	66000 PERPIGNAN	04.68.55.20.10
HOSENBACCUS Hugo	17, Quai Vauban	66000 PERPIGNAN	04.68.51.60.33
LAVIGNE Paul	17, Quai Vauban	66000 PERPIGNAN	04.68.51.60.33
MAHOU Alain	17, boulevard Jean Jaures	66310 ESTAGEL	04.68.29.01.80
MANCZAK Corinne	12 bis, rue Victor Hugo	66430 BOMPAS	04.68.63.31.31
MARC Philippe	3, rue Jeanne d'Arc	66000 PERPIGNAN	04.68.51.22.85
MESSAL Pierre	1 avenue Couloubrettes	66330 SALEILLES	04.68.37.71.71
MILLERET Corinne	6, rue du Souvenir	66300 THUIR	04.68.53.42.97
PARES Georges	12, Place Général de Gaulle	66600 RIVESALTES	04.68.64.06.69
PUIGGALI Charles	29, avenue des Baléares	66100 PERPIGNAN	04.68.56.76.53
QUERA Philippe	1, rue Denis Papin	66350 TOULOUGES	04.68.54.34.55
SAGOLS Henri	3, rue Jeanne d'Arc	66000 PERPIGNAN	04.68.51.22.85
SEDAGHAT Thomas	6, rue du souvenir	66330 THUIR	04.68.53.42.97
ARRONDISSEMENT DE PRADES			
COLIN Yves	5, rue Pompeu Fabra	66500 PRADES	04.68.96.11.11
DELCOR Yves	5, rue Pompeu Fabra	66500 PRADES	04.68.96.11.11
GOMEZ-VERA Juan Ramos	5, avenue des Guinguettes	66760 BOURG MADAME	04.68.04.50.46
LOUIS Renaud	62, avenue du Général de Gaulle	66320 VINCA	04.68.05.86.08
SEVENE Pierre Louis	4, rue Général Meunier	66210 MONT-LOUIS	04.68.04.24.04

Afin de constituer votre dossier, veuillez apporter chez le médecin choisi, les pièces indiquées ci-après :

- une pièce d'identité et sa photocopie
- votre permis de conduire
- une carte jaune si vous en détenez une
- 1 timbre postal au tarif en vigueur (26g en urgent)
- 3 photographies d'identité + 1 si carte jaune, de face et yeux ouverts (normes techniques officielles en vigueur 35X45 mm)
- 33 euros arrêté du 29 juin 2011 (JORF n° 0160 du 12/07/2011 page 12057 texte n°6), par chèque ou en espèces, prévoir l'appoint

Prière d'apporter également, vos lunettes, si vous en portez, vos radios ou vos certificats médicaux délivrés par des spécialistes (si nécessaire).

Après examen par le médecin, et en cas d'aptitude favorable :

- ☞ pour les personnes résidant à Perpignan, votre permis de conduire sera disponible dans le délai d'environ un mois à la Préfecture - Hotel d'Ortaffa (guichet des permis de conduire - 1^{er} étage : horaires d'ouverture de 9H à 12H, les lundis, mardis, jeudis et vendredis).
- ☞ pour les personnes résidant dans les autres communes des Pyrénées-Orientales, votre permis de conduire sera disponible dans un délai d'environ 1 mois à la mairie de votre domicile.

Le médecin choisi ne peut, en aucun cas, être le médecin traitant du conducteur.